



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 2 août 2023**

Le conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est siège en séance ordinaire ce deuxième jour du mois d'août deux mille vingt-trois à neuf heures trente, à la salle du conseil d'arrondissement située au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

SONT PRÉSENTS

Les membres du conseil, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence de Michel Turner

EST EXCUSÉ

Le membre du conseil, Karine Lavertu

AUSSI PRÉSENT

Est également présente Hélène Jomphe, chef de service et secrétaire.

CACCE-2023-01-57

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 août 2023 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2023-01-58

Période de questions du public

Quatre personnes assistent à la séance. Deux personnes prennent la parole.

CACCE-2023-01-59

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2023

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est tenue le 12 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2023-01-60

Dépôt du rapport sur la consultation écrite

ATTENDU que les membres ont décrété que l'assemblée publique de consultation est accompagnée d'une consultation écrite qui a été annoncée au préalable par un avis public donné par la chef de service, à même l'avis public annonçant la tenue de la séance de consultation ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 2 août 2023**

ATTENDU que dans le cadre de cette consultation écrite, les commentaires ont été transmis par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par le service des comités d'urbanisme et du milieu bâti et mentionnée à l'avis public ;

ATTENDU que la consultation écrite prend fin la journée précédant la date de la tenue de l'assemblée publique de consultation ;

ATTENDU qu'un rapport sur la consultation écrite a été préparé ;

ATTENDU qu'une consultation écrite a été tenue en regard des demandes ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

DE PRENDRE ACTE du rapport sur la consultation écrite à l'égard de ces demandes.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDES - DÉROGATION MINEURE

Une consultation écrite sur cette demande a eu lieu. Toute personne intéressée a pu transmettre ses commentaires par écrit.

Les gens présents à la séance sont invités à se prononcer sur cette demande avant l'adoption.

Personne n'assiste à la séance.

CACCE-2023-01-61

Demande de dérogation mineure – Marge de recul arrière pour un solarium – 682, rue Saint-François (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) – Lot 2 384 060 du cadastre du Québec

ATTENDU la demande visant à rendre conforme pour la construction d'un solarium en cour arrière, la marge de recul arrière minimale à 4,80 mètres, au lieu de 7,6 mètres, tel que prescrit par les articles 18 en référence à la grille des spécifications de la zone H1958 et 158, au tableau intitulé « *Solarium* » du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet ;

ATTENDU que cette demande a fait l'objet d'une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public donné par la chef de service, à même l'avis public annonçant la tenue de la séance de consultation ;

ATTENDU que tout intéressé a pu se faire entendre par le conseil en transmettant ses commentaires par écrit ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 2 août 2023**

D'ACCORDER une dérogation mineure visant à rendre conforme pour la construction d'un solarium en cour arrière, la marge de recul arrière minimale à 4,80 mètres, et ce, selon le croquis de la requérante daté du 15 juin 2023 (pour l'objet de la dérogation mineure uniquement).

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDE - USAGE CONDITIONNEL

Une consultation écrite sur cette demande a eu lieu. Toute personne intéressée a pu transmettre ses commentaires par écrit.

Les gens présents à la séance sont invités à se prononcer sur cette demande avant l'adoption.

Personne n'assiste à la séance.

CACCE-2023-01-62

Usage conditionnel - Logement additionnel au sous-sol de l'habitation unifamiliale isolée – 6, rue de la Pêche (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) – Lot 5 578 679 du cadastre du Québec

ATTENDU la demande visant à permettre l'aménagement d'un logement additionnel au sous-sol de l'habitation unifamiliale isolée ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet ;

ATTENDU que cette demande a fait l'objet d'une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public donné par la chef de service, à même l'avis public annonçant la tenue de la séance de consultation ;

ATTENDU que tout intéressé a pu se faire entendre par le conseil en transmettant ses commentaires par écrit ;

ATTENDU que tout intéressé, présent à la séance, a pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'ACCORDER la demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'aménagement d'un logement additionnel au sous-sol de l'habitation unifamiliale isolée selon les documents suivants :

- la demande de permis numéro 226691 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- les compléments d'information du requérant reçus par courriel le 6 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 2 août 2023**

CACCE-2023-01-63

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 68, rue Gabriel-Lambert (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU la demande visant à démolir le patio existant et en construire un nouveau au même emplacement, mais de plus grande dimension (180 pieds carrés vs. 72 pieds carrés auparavant). Il y aura également l'ajout d'une pergola, de murs d'intimités et d'escaliers, le tout selon la demande de permis numéro 227820, incluant les documents annexés, dont le plan d'implantation et les élévations ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2023-01-64

PIIA patrimonial – Travaux d'agrandissement – 2352, chemin de Charny (secteur Charny)

ATTENDU la demande visant à ajouter un étage supplémentaire à une annexe déjà existante qui contient présentement la salle d'eau du rez-de-chaussée, le tout selon la demande de permis numéro 228 073, incluant les documents annexés ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU les **modifications apportées** à la demande de permis en date du 31 juillet 2023 ;

ATTENDU le **nouveau plan** reçu le 31 juillet 2023 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'APPROUVER les travaux incluant **lesdites modifications** :

- les deux fenêtres proposées soient à guillotine, de mêmes proportions et respectant l'alignement des fenêtres existantes sur la façade latérale droite du bâtiment.
- l'espace libre sous l'agrandissement devrait être occupé par une jupe en bois de style traditionnel.

Adoptée à l'unanimité.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 2 août 2023**

CACCE-2023-01-65

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 3133, rue Antoinette-Belzile (secteur Charny)

ATTENDU la demande visant à effectuer les travaux de rénovation suivants :

- changer dix-huit fenêtres, sans changement de dimensions (fenêtres blanches à battant, - les fenêtres du sous-sol sont exclues du présent règlement) ;
- remplacer une porte-patio au deuxième étage en façade ;
- changer une fenêtre en baie au deuxième étage en façade,

le tout selon la demande de permis numéro 229385, incluant les documents annexés ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2023-01-66

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre ne prend la parole.

CACCE-2023-01-67

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De lever la séance à 9 h 50.

Adoptée à l'unanimité.

Michel Turner
Président